

COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO

-----  
ARRONDISSEMENT N°3

-----  
MAIRIE

-----  
CABINET



BURKINA FASO  
*Unité - Progrès - Justice*

# ***MONOGRAPHIE*** ***DE L'ARRONDISSEMENT N°03***

## **I/ BREF RAPPEL HISTORISQUE**

La création de la ville de Bobo-Dioulasso ou (Sya) en langue Bobo remonte à l'an 1050. Venant de Timina, localité située à l'Est de Yéguéresso, l'ancêtre Bobo défricha la forêt pour construire sa maison qu'il appela « KONSA » qui signifie en langue bobo la maison mère.

De 1960 date de l'indépendance à 1988, la Commune de Bobo-Dioulasso était une seule entité. Le 24 novembre 1988 suivant Kiti N°AN-II-0095/FP/MAT, elle connaît une réorganisation administrative qui la divise en trois (03) Communes (Commune N°1, N°2 et N°3). Au cours de la même année, cette réorganisation est rectifiée par le Kiti N°ANVI0316/FP/MAT reconstituant la Commune et transformant les trois (03) Communes en Arrondissements avec les mêmes limites géographiques.

Dans le souci de valoriser l'identité culturelle de la Commune, ces trois (03) Arrondissements ont été baptisés comme suit :

- Arrondissement de Dô pour la Commune N°1,
- Arrondissement de Dafra pour la Commune N°2,
- Arrondissement de Konsa pour la Commune N°3.

Le 12 mai 1993 ce baptême a été officialisé par la loi N°006/93/ADP portant statut particulier de la ville de Bobo-Dioulasso.

Cependant, au vu de l'évolution spatiale et démographique de la cité de Sya et de la nécessité de rapprocher l'Administration des citoyens, l'Assemblée Nationale a adopté la loi n°066-2009/AN du 22 décembre 2009 portant redécoupage des Communes urbaines à statut particulier (Ouagadougou et Bobo- Dioulasso) au Burkina Faso. Ainsi, la Commune de Bobo-Dioulasso est composée de trente-trois (33) secteurs, trente-six (36) villages rattachés et sept (07) Arrondissements dont l'Arrondissement N°3.

## **II. Situation géographique et administrative de l'Arrondissement N°03**

### **A. Situation géographique**

L'Arrondissement n°3 est situé au Nord-EST de la Commune de Bobo-Dioulasso dans la province du Houet.

Il se compose de quatre (04) secteurs (12, 13, 14 et 31) et de cinq (05) villages rattachés (Kékélesso ; Kouentou ; Léguéma ; Moussobadougou ; Noumousso).

Il est limité :

- Au Nord par les communes rurales de Satiri et de Léna ;
- Au sud par le chemin de fer (rue 12.02), le Marigot Houet et le boulevard Félix HOUPHOUET BOIGNY (rue 3.02) ;
- A l'Est par la rue SIB Sié Bernard (rue 14.02) et la route de LEGUEMA ;
- A l'Ouest par la rue Nazi BONI (Rue 12.01) et la route de Dédougou.

Il a une superficie de 201,962 km.<sup>2</sup> La distance qui sépare chaque village de l'arrondissement du siège de la Commune est consignée dans le tableau ci-dessous.

N°d'ordre	Nom du Village	Distance avec Bobo-Dioulasso, chef lieu de la Commune
01	Léguéma	15Km
02	Moussobadougou	20Km
03	Noumousso	25Km
04	Kékélesso	25Km
05	Kouentou	27Km

## B. Situation administrative

Le cadre institutionnel de l'Arrondissement est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales et concerne l'organe délibérant et l'organe exécutif.

L'organe exécutif est représenté par le Maire ou le Président de la Délégation Spéciale (PDS) de l'Arrondissement. Il est le chef de l'administration, l'ordonnateur des crédits délégués et exécute les délibérations du Conseil de l'Arrondissement.

Le 02 décembre 2012, à la faveur des élections municipales **Madame Fatoumata ZIBA/OUEDRAOGO**, a été élue Maire de l'Arrondissement N°3 et installée le 05 avril 2013. Elle devient ainsi le premier Maire de l'Arrondissement. Cependant, son mandat n'est pas allé à son terme car

l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a eu pour corollaire, la dissolution des conseils de collectivités territoriales suivant décret n°2014-004/PRES/CAB du 17 novembre 2014.

Le Secrétaire Général chargé de l'expédition des affaires courantes, **Monsieur Ibrahim Romuald SAMANDOULGOU** devient le Président de la Délégation Spéciale de l'Arrondissement N°3 suivant arrêté n°2015-072/MATDS/RHBS/GBD/CAB du 12 février 2015.

A l'issue des élections municipales du 22 mai 2016, **Monsieur Vinsoum SANOU** a été élu Maire de l'Arrondissement N°3. Il est le deuxième Maire élu de l'Arrondissement N°3 de la Commune de Bobo-Dioulasso.

A la faveur du coup d'état du 24 janvier 2022, les conseils de collectivités Territoriales sont de nouveau dissous. Les délégations spéciales sont chargées d'assurer désormais l'animation des collectivités territoriales conformément au décret N°2022-0118/PRES-TRANS/PMMATDS/MEFP du 03 mai 2022 portant condition d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de délégation spéciale dans une collectivité territoriale. Ainsi, **Monsieur Fousséni TRAORE** a été nommé Président de la Délégation Spéciale de l'Arrondissement N°3 et installé le 26 juin 2022. L'actuelle délégation spéciale compte dix-sept (17) membres dont deux (02) femmes.

### **III. Situation démographique et Socioéconomique**

#### **A. Démographie**

Selon le cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2019), la population de l'Arrondissement N°3 de la Commune de Bobo-Dioulasso est estimée à environ 122 536 habitants dont 59 853 hommes et 62 683 femmes. Plus de 50% de cette population a moins de 20ans.

#### **B. Situation Socioéconomique**

Les activités du secteur primaire occupent une part importante de la population de l'Arrondissement N°3. Ces activités sont surtout pratiquées dans les cinq (05) villages rattachés à l'Arrondissement et concernent l'agriculture et l'élevage.

Quant aux secteurs secondaire et tertiaire, ils concernent notamment la population des quatre (04) secteurs de l'Arrondissement. Les principales activités menées sont : l'industrie (transformation des produits agroalimentaires), l'Artisanat (la poterie, la menuiserie, la soudure), le commerce (vente d'articles divers), les services (les lycées, les écoles, l'administration, les caisses populaires).

#### **IV. Le climat**

L'Arrondissement bénéficie d'un climat tropical de type soudanien caractérisé par deux grandes saisons :

- une grande saison humide qui s'étend de mai à octobre,
- et une saison sèche de novembre à avril.

Les températures moyennes varient entre 24,9°C et 30,2°C avec une amplitude thermique relativement faible de 5,3°C.

Situé dans la zone soudanienne, l'Arrondissement N°03 enregistre comme toute la commune de Bobo une pluviométrie considérable oscillant entre 900 et 1 100 mm. La saison des pluies dure 06 mois et le mois plus pluvieux demeure le mois d'Août. Cependant, on constate des fluctuations en dents de scie aussi bien en qualité d'eau tombée qu'en nombre de jours de pluie.

L'Arrondissement N°03 a un sol marécageux en saison des pluies. On rencontre trois (03) types de sols dans l'Arrondissement :

- les sols gravillonnaires : ce sont des sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétion sur sédiment sablo-argileux de profondeur faible (inférieur à 40 cm) ;
- les sols argilo-sableux très propices à la culture arbustive ;
- les sols sableux au surface et argileux en profondeur : ce sont les sols ferralitiques très profonds (3 à 4 mètres).

Cette situation des sols de l'Arrondissement est favorable à l'éclosion d'un couvert végétal consistant.

L'Arrondissement est excédentaire du point de vue du couvert végétal. Cependant, des mesures doivent être prises pour protéger cet acquis dans la perspective du boum démographique que commence à connaître la Commune de Bobo en général.